



Zomb'in The Dark Avignon - Clary : Règlement édition 2025

Article 1 : Organisateurs

Zomb'in The Dark Avignon - Clary est un événement organisé par la société Argémie.
Vous pouvez contacter les organisateurs à tout moment via le formulaire de contact du site www.zombinthedark.fr ou par mail à l'adresse contact@argemie.fr.

Article 2 : Date, horaires et rôles

Zomb'in The Dark Avignon - Clary aura lieu le vendredi 31 octobre 2025 à Roquemaure (30) au Château de Clary.

Il existe deux types de rôles de participants :

- Les "survivants" doivent valider un maximum de balises pour cumuler des points grâce à une carte (fournie), une fiche de mission papier (fournie), un stylo (fourni) et une lampe (non fournie). Chaque survivant porte une ceinture de 2 "vies" symbolisées par des languettes scratch.
- Les "zombies" sont répartis sur la carte durant toute la durée de l'événement : ils ont pour but de surprendre les survivants et de leur arracher des "vies".

Les survivants gagnent des points en validant des balises et en perdent s'ils se font voler des vies. Toute minute entamée au-delà de 90 minutes entraîne des pertes de points. Tout contact entre zombies et survivants est interdit.

Il n'y a pas de notion de points pour les zombies.

L'heure de rendez-vous varie selon les rôles. Elle est précisée en amont sur le site internet zombinthedark.fr et par mail à tous les participants.

Les zombies doivent être présents au moins 1h30 avant le début de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Équipes

Les survivants peuvent s'inscrire seuls ou en équipe de 2 ou 3 (solo, duo, trio). Si les survivants sont plus de 3, ils peuvent constituer plusieurs équipes et demander, le jour J, à partir en même temps s'ils sont inscrits sur la même vague de départ.

Les zombies sont répartis sur la carte (en extérieur et intérieur) par petits groupes de taille variable. La constitution des groupes se fait par affinités le jour J, et non au moment de l'inscription en ligne.

3-2 : Âge minimum

Tous les participants doivent être majeurs au jour de l'événement

3-3 : Condition physique et Décharge de responsabilité

En s'inscrivant, tous les participants attestent être en bonne santé, ne présenter aucun handicap temporaire ou permanent, ne pas être enceinte et être en capacité de faire un parcours de 6km avec des obstacles.

Il est conseillé de consulter son médecin avant l'inscription.

En cas d'incident survenu entre l'inscription et l'événement empêchant la participation, merci de contacter les organisateurs.

Les participants (survivants comme zombies) doivent s'assurer d'être couverts par une **assurance de responsabilité civile** et fournir au moment de l'inscription en ligne (format image ou .pdf) une **décharge de responsabilité** (modèle disponible sur www.zombinthedark.fr)

3-4 : Matériel obligatoire, matériel recommandé et matériel fourni

3-4-1 : Survivants

Il est obligatoire d'être équipé :

- par personne : une paire de chaussure de sport adaptées aux activités en extérieur et une lampe (idéalement frontale)

Il est recommandé d'être équipé :

- d'une poche fermée pour les affaires précieuses (clés de voiture...)
- d'une tenue couvrante
- d'une boussole

L'organisation fournit une carte de la zone par équipe, une ceinture de 2 languettes scratch par personne, ainsi qu'une fiche de mission et un stylo par équipe.

3-4-2 : Zombies

Il est recommandé d'être équipé :

- d'un petit sac (bouteille d'eau, encas, smartphone, languettes scratch)
- d'un smartphone chargé

- d'une lampe électrique (si possible bi-couleur blanche et rouge)

3-5 : Tarif

Le prix d'inscription est de 10€ (zombies) ou 35€ par personne (survivants), hors frais de billetterie.

Article 4 : Processus d'inscriptions

4-1 Survivants

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions (date communiquée ultérieurement), sur le site www.zombinthedark.fr. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

Afin de fluidifier les flux, les survivants auront le choix entre différents horaires d'arrivée sur le lieu de course.

4-2 Zombies

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions (date communiquée ultérieurement), sur le site www.zombinthedark.fr. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

4-3 Remboursement

Pour les participant·e·s qui le souhaitent, une assurance annulation est proposée au moment de l'inscription en ligne, *via* un partenariat avec les Assurances Meetch. Cette option doit être choisie avant la validation de la commande. Son montant est défini en fonction de la course sélectionnée.

L'assurance annulation permet, sous certaines conditions établies par l'assureur, de rembourser tout ou partie de l'inscription en cas d'impossibilité, dans les conditions décrites lors de la souscription.

Pour les participant·es qui n'ont pas souscrit cette assurance, aucun remboursement n'est possible. Toutefois, il est possible de changer le nom de la réservation en offrant la place concernée à un·e ami·e. Pour ce faire, les participant·es doivent contacter les organisateurs.

Article 5 : zombies

Les participants "zombies" sont accueillis en avance le jour-J.

L'organisation leur assure un repas et un maquillage. Le costume reste à la charge des participants.

La durée de jeu des zombies est d'environ 3h.

Article 6 : Images, photos et vidéos

L'événement est filmé et photographié par les organisateurs, la presse et les participants eux-mêmes.

Les participants autorisent donc par leur inscription l'enregistrement et la diffusion d'images, photos et vidéos capturés lors de l'événement.

Il est demandé aux participants qui publieront des images, photos ou vidéos de citer le nom de l'événement "Zomb'in The Dark Avignon - Clary".

Article 7 : conditions d'accès au site

COVID-19 : les participants s'engagent à respecter les mesures mises en place.

Il est strictement interdit, sous peine de se voir refuser l'accès au site, d'apporter du matériel ou des substances dangereuses tels que des armes, même factices, ou autres.

Il est strictement interdit de participer en état d'ébriété.

Il est strictement interdit de détériorer le site ainsi que de déplacer ou abîmer le matériel de jeu.

Certaines zones du terrain de jeu seront interdites d'accès pour des raisons de sécurité : tous les participants s'engagent à respecter ces zones.

Les personnes ne respectant pas ces règles se verront exclues du jeu et du site de l'événement.

Il est impératif de respecter les organisateurs et les participants et de venir en aide à la moindre personne blessée ou en difficulté évidente.

Article 8 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de billetterie Adeorun), mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries ou autres) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 9 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 10 : Données personnelles

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer et ne pas vendre les données personnelles des participants, collectées dans le cadre des inscriptions et de la participation à Zomb'in The Dark Avignon - Clary, à des tiers.

Cependant, les organisateurs et partenaires organisateurs seront amenés à envoyer des courriers électroniques à des fins informatives sur l'événement en question.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données. En cas de demande, merci d'écrire à [contact\[at\]argemie.fr](mailto:contact[at]argemie.fr).